



Délimitation et droit de passage sur un cadastre

Par **hélène**, le **16/09/2010** à **10:22**

Bonjour, sur le cadastre le terrain derrière chez moi est délimité par un trait continu mais à une extrémité ce trait est doublé par un pointillé (trois tirets) que signifie ce pointillé ? cela peut être un passage ? merci de l'attention que vous porterez à ma question

Par **amajuris**, le **16/09/2010** à **20:33**

bjr, le cadastre est un document purement fiscal qui sert à établir les impôts fonciers. il ne remplace pas un bornage pour délimiter une propriété, ni les services des hypothèques ou sont publiés les servitudes.

Par **hélène**, le **17/09/2010** à **14:16**

bonjour Amaturist, j'entends bien mais ma question est "que veut dire les tirets qui surligne le trait d'une propriété ?" il n'y a pas de servitudes et si il y a bornes c'est chez le voisin merci de re-étudier ma question.